

## Accueil périscolaire et extrascolaire

Les enfants dont les deux parents travaillent sont accueillis en priorité sur présentation de justificatif : contrats de travail et fiches de paie ou attestations d'employeur.



### Restauration scolaire

Les autres enfants pourront y déjeuner en fonction de la capacité d'accueil. Pour être admis au restaurant scolaire, les enfants doivent être préalablement inscrits, afin de permettre au gestionnaire de calculer le nombre de repas à commander.

### Accueil périscolaire

#### Accueil du matin : 7h30 - 8h30

- Date limite de réservation : le 26 du mois précédent.
  - Modification possible les lundis et mardis de la semaine précédente par mail (pour les ajouts, validation en fonction des taux d'encadrement et capacité d'accueil)
- Lieu d'accueil
  - Pour les maternelles : Ecole maternelle Rosemonde Gérard, Place de la Garenne
  - Pour les élémentaires : Ile des enfants, 16 rue des Selliers
- Capacité d'accueil fixée en fonction de la capacité du bâtiment et du taux d'encadrement
- Emargement obligatoire des parents
- Goûter fourni par la Municipalité

#### Accueil du soir : 16h30 - 19h

- Les enfants peuvent être récupérés à partir de 16h45
- Date limite de réservation : le 26 du mois précédent.
  - Modification possible les lundis et mardis de la semaine précédente par mail (pour les ajouts, validation en fonction des taux d'encadrement et capacité d'accueil)
- Lieu d'accueil
  - Pour les maternelles : Ecole maternelle Rosemonde Gérard, Place de la Garenne
  - Pour les élémentaires : Ile des enfants, 16 rue des Selliers
- Capacité d'accueil fixée en fonction de la capacité du bâtiment et du taux d'encadrement
- Emargement obligatoire des parents
- Goûter fourni par la Municipalité

### Mercredi

- Accueil en période scolaire
  - Journée : 7h30 - 18h30
  - 1/2 journée : 7h30 - 13h30 ou 11h30 - 18h30
- Date limite de réservation : le 26 du mois précédent.
  - Modification possible les lundis et mardis de la semaine précédente par mail

- Lieu d'accueil
  - Pour les maternelles : Ecole maternelle Rosemonde Gérard, Place de la Garenne
  - Pour les élémentaires : Ile des enfants, 16 rue des Selliers
- Capacité d'accueil
  - Maternelles : 36 enfants
  - Elémentaires : 48 enfants
- Emargement obligatoire des parents
- Goûter fourni par la Municipalité

## Sortie anticipée le mercredi après-midi

En cas d'activités extrascolaires (activités sportives, culturelles...), les enfants pourront être récupérés par les parents ou les personnes autorisées 30 minutes avant l'heure de l'activité. Une autorisation sur l'honneur signée par l'association concernée devra être fournie.

ATTENTION : en cas de grand jeu ou de sortie, il ne sera pas possible de récupérer les enfants avant 16h. Cette information sera mentionnée sur les plannings d'animation.

## Vacances

- Accueil : 8h - 18h30
- Date limite de réservation
  - Petites vacances : réservation 21 jours avant le premier jour des vacances
  - Réservations mois de juillet : 30 mai
  - Réservations mois d'août : 15 juin
- Lieu d'accueil
  - Pour les maternelles : Ecole maternelle Rosemonde Gérard, Place de la Garenne
  - Pour les élémentaires : Ile des enfants, 16 rue des Selliers
- Emargement obligatoire des parents
- Goûter fourni par la Municipalité

Documents

[Inscrire son enfant aux écoles - 2025/2026](#)

[Dossier d'inscription - Péri-scolaire - 2025/2026](#)

[Fiche sanitaire des écoles - 2025/2026](#)

[Projet Éducatif de Territoire - Luzarches](#)

[Tarifs cantine-périscolaire-extrascolaire 2024/2025](#)

Contact

Service scolaire et péri-scolaire

Place de la Mairie

95270 Luzarches

Email : [service.scolaire@luzarches.net](mailto:service.scolaire@luzarches.net)

Tél : 01 30 29 59 90 / 06 22 71 33 39